ISGT
Institut Supérieur de la Gérance de Tutelle

IMaJIS Rhône-Alpes

FORMATION

« Assistant(e) de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

DESCRIPTIF

Public concerné	Secrétaire affecté(e) à un service de protection juridique des majeurs Secrétaire souhaitant se spécialiser dans la protection des majeurs
Objectifs	• Connaître **les dispositions de la loi de 2007** • Connaître **les outils de la protection et de l'aide sociale** • **Assister efficacement** le Mandataire judiciaire à la protection des majeurs • Savoir **organiser son travail**, hiérarchiser ses tâches et comprendre les priorités • Savoir **communiquer avec les majeurs protégés**, et avec les partenaires et prestataires • Intégrer les notions de **secret professionnel** et de **déontologie**
Thèmes abordés	**DF1 : Juridique** La loi de 2007 - Les différentes mesures de protection - Les documents & actes juridiques en rapport avec une mesure de protection - Nouvelle fonction de MJPM et ses obligations - Rapports avec le Juge et l'institution judiciaire **DF2 : Social** Chômage et Exclusion – Maladie – Handicap – Vieillesse – L'aide sociale et les dispositifs face aux principaux risques sociaux - Faire valoir les droits du Majeur Protégé **DF3 : Administration** L'organisation du dossier d'un protégé - Le classement et l'archivage - Le tri du courrier - Rendre compte - Transmission des messages et consignes – Hiérarchiser les urgences **DF4 : Communication et Posture professionnelle** Notions sur les pathologies mentales - Accueil téléphonique du majeur protégé et attitude à adopter face à son comportement - Limites de la relation – Responsabilité - Secret professionnel & Déontologie
Volume & Rythme	**28 heures** réparties **sur 4 journées** *(2 fois 2 jours)*
Formation en Centre	**à Paris :** 18 & 19 oct. + 10 & 11 déc. 2018 16 & 17 mai + 17 & 18 juin 2019 18 & 19 nov. + 12 & 13 déc. 2019 **à Lyon :** 17 & 18 sept. + 8 & 9 nov. 2018 8 & 9 avril + 3 & 4 juin 2019 14 & 15 oct. + 28 & 29 nov. 2019
Formation « INTRA » (2 à 9 personnes)	Lieu : **en vos locaux** Dates : **à convenir**
À DISTANCE	Toutes les sessions peuvent être suivies à distance, en direct, par **VISIOCONFERENCE**

☞ Prise en charge possible par votre OPCA dans le cadre de la formation professionnelle continue, ou par Pôle-Emploi dans le cadre de l'AIF, sous certaines conditions